

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

L'article 612-1 du code de la consommation a reconnu le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

SENEOS Les résidences du Centre Somme a contractualisé avec l'AME Conso (association des médiateurs européens).

Le consommateur peut donc saisir cette entité :

- Soit par internet (<https://www.mediationconso-ame.com>) en complétant le formulaire dédié à cet effet mis à sa disposition, accompagné des documents étayant sa demande
- Soit par courrier postal : AME Conso, 197, Boulevard Saint Germain 75 007 PARIS, accompagné des documents étayant sa demande

Pour toute difficulté, il vous est possible de contacter la direction de l'établissement en prenant contact avec l'agent d'accueil de la structure concernée.

La Direction